



INJAD MONDE

DEFINITION :

« INJAD MONDE » est un produit d'assistance qui offre un choix large de prestations. C'est une assistance à l'assuré, à sa famille, et à son véhicule dans le monde entier.

BENEFICIAIRES :

- L'assuré, personne physique, désignée aux conditions particulières, domiciliée à plein temps au Maroc ;
- Son conjoint légal domicilié à plein temps au Maroc ;
- Leurs enfants mineurs, célibataires, légalement à charge de moins de 21 ans où ayant plus 25 ans poursuivant leurs études au Maroc;
- Les ascendants de l'assuré ou de son conjoint nommément désignés aux conditions particulières, et pour lesquels la prime correspondante a été réglée ;
- Les nouveaux nés à terme, sains et non-inscrits aux conditions particulières, sont couverts, dans la mesure où ils font l'objet d'une déclaration écrite à M.A.I., donnant lieu à un avenant de modification ;
- Le véhicule appartenant à la personne bénéficiaire ou nominativement attribué à cette dernière. Les autres véhicules supplémentaires appartenant à l'assuré, ou toute personne bénéficiaire, ou nominativement attribués à ces derniers, ainsi que les caravanes ou remorques inscrits aux conditions particulières sont garantis moyennant surprime.

TERRITORIALITE :

- **Pour les personnes** : dans le monde entier
- **Pour les véhicules** : pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Mauritanie, Tunisie, Libye), Europe : Allemagne, Andorre, Angleterre, Autriche, Baléares, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (y compris les Iles Canaries), Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal (Continental), République de Macédoine, République San Marin, République Tchèque, Roumanie, Royaume Unis, Russie (Partie Européenne), Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

PRINCIPALES PRESTATIONS



Assistance médicale

- Transport et rapatriement sanitaires au Maroc et à l'étranger ;
- Prise en charge des frais de voyage d'un proche parent pour se rendre au chevet du bénéficiaire lorsque celui-ci est hospitalisé pour une durée supérieure à 5j ;
- Prise en charge des frais de séjour d'un proche parent lorsque le bénéficiaire est hospitalisé pour une durée supérieure à 5j :
 - Au Maroc :
 - A l'étranger :
- Avance de la caution d'admission dans un établissement hospitalier ;
- Prise en charge des frais médicaux à l'étranger ;
- Prise en charge des frais de prolongation après hospitalisation à l'étranger pour une durée sup. à 5 jours ;
- Prise en charge des frais de retour après hospitalisation à l'étranger ;
- Assistance conseil médical par téléphone au Maroc ;
- Envoi d'un médecin : Rabat, Salé, Kenitra, Larache, Tétouan, Tanger, Taza, Oujda, Berkane, Nador, El Jadida, Safi, Marrakech, Beni Mellal, Essaouira, Agadir, Ouarzazate, Laâyoune, Fès et Meknès.

500Dh/j pendant 8 nuits
800Dh/j pendant 8 nuits

15 000Dh

350 000Dh
Soins dentaires : 1000Dh

900Dh/j Pendant 7 nuits



Assistance aux personnes liée à l'usage du véhicule

- Mise à disposition d'un chauffeur au Maroc et à l'étranger : en cas de maladie, d'accident ou de décès du conducteur garanti.
- Assistance en cas de vol ou d'immobilisation du véhicule au Maroc ou à l'étranger:
 - dans les 24H en cas de vol : prise en charge des frais de transport au domicile,
 - comprise entre 24H et 72H suite à panne ou accident :
 - ✓ Soit participation aux frais d'hébergement à l'hôtel dans l'attente de la réparation du véhicule :
 - Au Maroc :
 - A l'étranger :
 - ✓ Soit prise en charge des frais de transport des personnes bénéficiaires pour leur permettre le retour au domicile ou d'atteindre le point de destination du voyage
 - supérieure à trois jours suite à panne ou accident :
 - ✓ Soit participation aux frais d'hébergement à l'hôtel dans l'attente de la réparation du véhicule :
 - Au Maroc :
 - A l'étranger :
 - ✓ Soit prise en charge des frais de transport des personnes bénéficiaires pour leur permettre le retour au domicile ou d'atteindre le point de destination du voyage
- Défense et recours automobile à l'étranger ;
- Avance de la caution pénale à l'étranger ;
- Acheminement des passagers du véhicule de plus de 10 ans depuis le lieu de la panne jusqu'à la localité la plus proche, au Maroc et à l'étranger.

500 Dh/j (Plafond 2000Dh)
900 Dh/j (Plafond 13000 Dh)

500 Dh/j (Plafond 2500 Dh)
900 Dh/j (Plafond 13000 Dh)

20 000 Dh
50 000 Dh



Assistance technique

- Récupération du véhicule lorsque le véhicule immobilisé a été réparé sur place, ou lorsque le véhicule volé à l'étranger a été retrouvé en état de marche dans un délai maximum de 12 mois ;
- Remorquage du véhicule au Maroc et à l'étranger ;
- Prise en charge des frais de gardiennage ;
- Prise en charge des frais d'envoi des pièces détachées au Maroc et à l'étranger ;
- Prise en charge des frais d'abandon légal au Maroc et à l'étranger ;
- Avance de fonds pour réparation du véhicule à l'étranger.

1 titre de transport allé simple

Plafond Maroc : 1500Dh
Plafond Etranger : 2000 Dh

Maroc 500Dh/Etranger 1000 Dh

Plafond : 20000Dh



Assistance en cas de décès

- Prise en charge d'un titre de transport aller-retour permettant à l'assuré d'assister aux obsèques du proche parent au Maroc et à l'étranger ;
- Assistance aux obsèques en cas de décès d'un bénéficiaire ;
- Assistance en cas de décès d'un bénéficiaire + formalités administrative :
 - au Maroc : transport du corps depuis le lieu de décès jusqu'au lieu d'inhumation ;
 - à l'étranger : rapatriement et transport de corps, 1 TT pour un membre de la famille accompagnateur du corps, retour au domicile des membres de la famille du bénéficiaire
- Versement d'une dotation obsèques en cas de décès de l'assuré avant l'âge de 65 ans

1 titre de transport Aller simple

1 titre de transport Aller-Retour

10 000 Dh